Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poursuite d'EVM : le DFJ fixe les grandes lignes

Le Département de la Formation et de la Jeunesse a procédé à une analyse détaillée du projet de " bilan intermédiaire sur EVM " annoncé pour la fin du mois de février. Cette analyse permet de confirmer les fondements de la réforme, tout en indiquant les pistes à suivre pour surmonter les " maladies d'enfance " d'EVM. La réforme doit désormais être mieux communiquée, simplifiée dans certaines procédures d'évaluation et ancrée de manière plus affirmée encore dans le contexte de l'école romande.

Sur la base de ce premier constat, la cheffe du DFJ a mandaté le Groupe de conduite de la mise en ?uvre d'EVM (GCM) afin qu'il établisse une liste de priorités à donner pour la suite de la réforme. Ce document sera présenté par le DFJ au Conseil d'Etat, avant d'être rendu public à la fin du mois de février. Parmi les points qui y seront développés figurent l'évaluation du travail des élèves et la question des moyens que le DFJ devra se donner pour stabiliser la structure de l'école (carte scolaire, EtaCom, Direction générale de l'école obligatoire, conditions locales de mise en ?uvre d'EVM, effectifs

adéquats, ?).

Pour ce qui est des "notes", les aménagements concrets de la réforme devront tenir compte des inquiétudes qui ont été exprimées au cours de sa première phase de mise en ?uvre. Le DFJ tient cependant à respecter les procédures de consultation habituelles avant de publier toute contre-proposition aux initiatives en cours. L'objectif fixé est que les aménagements nécessaires soient, le cas échéant, introduits en août 2001, soit plus rapidement que cela pourrait être le cas avec une procédure impliquant un vote populaire.

Sur le fond, le DFJ constate que dans les cycles primaires (explo' EVM), la demande de notes de la part des parents n'est pratiquement pas présente. Nombre d'enseignants ont par ailleurs réagi en s'opposant à un " retour " aux notes. Au cycle de transition (5-6), après bientôt 4 années d'expérience, les enquêtes menées ne débouchent pas non plus sur un besoin explicite de notes. Dès la 7e année, la situation est quelque peu différente, avec une demande plus forte de revoir le cadre de l'évaluation. En la matière, la formulation d'une solution globale doit être articulée autour de quatre axes

préalablement déterminés :

- unifier les codes de l'évaluation informative et certificative, en examinant à partir de quel cycle

- réaffirmer l'importance de l'évaluation formative, qui doit être explicitée par des commentaires clairs, liés aux besoins de l'élève

- préserver une certification qui ne se réduise pas à des moyennes arithmétiques par discipline. La décision de promotion ne doit en aucun cas être le fruit d'une moyenne générale, mais ses modalités doivent être revues dès la 7e dans le sens d'une appréciation pluricritérielle

- poursuivre les améliorations d'ordre qualitatif (information aux parents, utilisation du dossier

d'évaluation ?)

De manière générale, le récent appui apporté à la réforme par le Grand Conseil (large acceptation de la réponse du Conseil d'Etat au postulat Panchaud) constitue pour le DFJ un signe de soutien politique à la fois critique et encourageant.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 janvier 2001

DFJ, Francine Jeanprêtre, cheffe du DFJ, 021/316.30.01 DFJ, Philippe Martinet, délégué à la mise en ?uvre d'EVM, 021316.31.68.